



MAIRIE DE VERSOIX  
CP 107, 1290 VERSOIX

# VILLE DE VERSOIX

## PROCES-VERBAL No 9 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 16 novembre 2015 de : 20h30 à : 23h00

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Alain Riat  
Vice-Présidence : M. Bernard Levrat  
Secrétaire : M. Antonio Angelo

Présents : Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Chappatte, Fauchier-Magnan, Jaussi, Kummer, Leiser, Lima, Marquis, Marro, Métrallet, Miche, Monnot-Crespi, Ricci, Richard, Richard-Mikel, Rothlisberger, Schenker, Sidler, Sudan, Tchamkerten, Zeder, Zimmermann, Conseillers municipaux

M. P. Malek-Asghar, Maire  
Mme O. Enhas, Vice-Maire  
M. C. Lambert, Conseiller administratif  
M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Absents / Excusés : M. J.-P. Piccot

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 12 octobre 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Horaire séance Conseil municipal dès le mois de décembre 2015
4. Communications du Conseil administratif
5. Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance : budget 2016
6. Ville de Versoix : budget 2016
7. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

66 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

**APPROBATION DU PV DU 12 OCTOBRE 2015**

Le PV du 12 octobre 2015 est accepté à l'unanimité (24 votants).

67 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

**COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Au nom du Bureau et du Conseil administratif, le Président présente ses sincères condoléances à Mme Richard-Mikel qui a eu la douleur de perdre sa sœur d'une grave maladie.

Le Président se réfère au document relatif aux dates des commissions 2016 et signale que quelques modifications ont été apportées à la demande des CM. Il remercie le Secrétaire général d'avoir promptement et efficacement procédé aux modifications demandées.

Le Président rappelle l'organisation par le Conseil municipal de la Fête de l'Escalade le vendredi 11 décembre 2015. Le programme prévu est le suivant :

18h15 : Résidence Bon-Séjour, partage du vin chaud ;

18h45 : Départ du cortège ;

19h00 : Sérénade à l'EMS Saint-Loup ;

19h30 : Début de la partie officielle à l'Espace Lachenal avec le chant «Cé qu'é l'aino», la soupe de l'escalade offerte par la Commune et servie par les Conseillers municipaux, le bris et la dégustation de la marmite ainsi qu'un concours de déguisement organisé par l'ADER.

Le Président remercie les CM de bien vouloir s'inscrire pour donner un coup de main dès 14h00.

M. Miche signale que la préparation des légumes pour la soupe de l'Escalade est effectuée cette année par La Corolle qu'il tient à remercier chaleureusement pour sa précieuse aide.

Le Président signale que la famille Courtois a remporté l'agroPrix 2015 le 5 novembre 2015 à Berne en présence des autorités de la commune. La famille Courtois a gagné une distinction unique, en vigueur depuis 1993, qui récompense les innovations dans l'agriculture suisse. Ce prix vise à encourager et à récompenser le développement de nouvelles idées et la créativité des paysannes et paysans suisses.

Une vidéo retraçant cet événement est diffusée sur grand écran. Le Président adresse un grand bravo à la Famille Courtois qui est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Le Président signale encore le Concert de la Musique Municipale le dimanche 29 novembre 2015 à la salle Lachenal. Il encourage chacun à venir écouter les musiciens ainsi que l'école de musique.

68

*05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE***HORAIRE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DES LE MOIS DE DECEMBRE 2015**

Suite à la demande de plusieurs CM et à l'unanimité du Bureau, il est proposé que l'heure des séances du Conseil municipal soit avancée de 20h30 à 20h00.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

**L'horaire des séances du Conseil municipal (20h00) dès le mois de décembre 2015 est accepté par 24 oui et 1 non (25 votants).**

69

*05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE***COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**M. Patrick Malek-Asghar, Maire

M. le Maire signale que le Conseil administratif a inauguré récemment une exposition organisée par le Sultanat d'Oman concernant l'art arabe. Compte tenu des événements qui s'étaient déroulés quelques heures auparavant à Paris, ce moment était chargé d'émotion. L'occasion est ici donnée de tisser des liens d'amitié et de paix avec une autre culture. Il recommande vivement de visiter cette exposition qui comporte de très belles expressions artistiques et de participer aux différents événements culturels organisés ces prochains jours.

M. Malek-Asghar salue dans le public M. Michel Courtois qui a été l'initiateur de ce qui a permis la remise de l'agroPrix à sa famille. Il rend également honneur à son fils Christophe qui a repris le domaine familial et qui a relancé la culture des lentilles sur le territoire communal. La remise de ce prix s'est déroulée dans une très belle ambiance et beaucoup de versoisien(ne)s ont fait le déplacement. Au nom du Conseil administratif, M. le Maire transmet ses chaleureux remerciements et félicitations à la famille Courtois.

M. Malek-Asghar signale la tenue le 24 novembre prochain d'une séance d'informations organisée par Mme Dubois, déléguée à la promotion économique, concernant les entreprises versoisien(ne)s. Cette soirée, soutenue par l'agence UBS de Versoix, sera également l'occasion de présenter la Fondation pour l'aide des entreprises.

Mme Ornella Enhas, Vice-Maire

**Sports et manifestations :**

Mme Enhas signale la fête d'Halloween organisée par l'Association des loisirs de la Pelotière, dont elle tient à souligner la qualité d'organisation. Elle relève avec satisfaction le nombre varié de stands et d'animations proposés lors de cet événement tel que le « Tunnel de la Peur » qui a remporté un grand succès aussi bien auprès des grands que des plus petits. Elle encourage vivement cette Association à réitérer cette expérience et à poursuivre ses activités.

Mme Enhas signale l'organisation par le Centre nautique de Versoix, avec le soutien de la Ville de Versoix, d'une soirée-conférence sur une course de voile réputée parmi les plus difficiles, la « Volvo Ocean Race ». Justine et Elodie-Jane Mettraux, qui ont participé à cette course, ont eu l'occasion durant la soirée de partager leurs expériences et leurs exploits au travers de films et de témoignages, devant une salle comble qui a chaleureusement applaudi ces deux sportives de renommée internationale.

Mme Enhas signale l'ouverture de la patinoire à la Place du Bourg, du vendredi 27 novembre 2015 au 21 février 2016. L'inauguration officielle, à laquelle chacun est invité, est prévue le samedi 28 novembre 2015 à 11h00.

**Social :**

Mme Enhas signale dès le 30 octobre 2015 le démarrage de la session automnale des ateliers emploi mis en place par le Service social et destinés aux personnes sans emploi. Ces ateliers permettent de bénéficier d'un appui de professionnels en vue d'une réinsertion professionnelle. Ces mesures d'appui sont très prisées par les versoisiens et certains ateliers affichent complets jusqu'à la fin de l'année.

Mme Enhas indique avoir reçu un courrier de Mme Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, concernant l'invitation à la journée internationale des droits de l'enfant. Cette invitation a été transférée par courriel à tous les Conseillers municipaux. Le DIP a organisé un projet intitulé « Je participe », afin que les enfants puissent faire connaître leurs propositions pour améliorer leur participation à la vie de la cité.

Des débats auront lieu à ce sujet le 20 novembre 2015, en présence des enfants de différents degrés scolaires du canton, dans la salle du Grand Conseil de Genève. Le DIP attend la participation aussi bien des Conseillers administratifs que des Conseillers municipaux.

Mme Enhas signale que l'Association le RADO fêtera ses 30 ans le 3 septembre 2016. Des informations complémentaires suivront en cours d'année.

**Travaux :****Versoix Centre-Ville**

Mme Enhas signale que le secteur de la treille est désormais terminé avec l'installation des bancs, des plantations de la végétation et des bacs qui permettent la plantation de la végétation. La plantation des arbres au chemin Vandelle est prévue d'ici fin novembre.

S'agissant de la place de la Gare de Versoix, Mme Enhas signale un grand chantier lié principalement aux travaux d'électricité et à la mise en place de la fontainerie. Des essais auront lieu très prochainement. En raison des conditions météorologiques hivernales, la pose finale de l'enrobé ne pourra avoir lieu qu'au printemps prochain.

Sur le haut de la Rampe de la Gare, Mme Enhas signale également un chantier important lié à la préparation de la pose des conteneurs enterrés et à la plantation d'arbres. Ce chantier devrait prendre fin d'ici la fin de l'année.

Il est encore relevé qu'un tout ménage sera prochainement distribué à la population afin de transmettre des informations concernant l'avancement des travaux en cours sur le territoire communal. Il sera proposé à la population de s'abonner à une « newsletter » afin qu'elle ait accès en continu aux informations liées aux chantiers et aux accès véhicules et piétons.

**M. Lambert, Conseiller administratif****Urbanisme/Transports :**

M. Lambert informe de la mise en service de la ligne U dès le lundi 14 décembre 2015. Il commente les horaires et les temps de transbordements et signale qu'un tout-ménage sera distribué pour inviter la population à l'inauguration de cette nouvelle ligne le samedi 12 décembre 2015 en fin de matinée (programme sous réserve). Cette ligne fonctionnera en coordination avec les bus scolaires et circulera également le samedi.

M. Lambert indique que la seule question encore en suspens est liée aux conditions tarifaires avec le passage entre deux zones tarifaires. La Ville de Versoix a écrit aux TPG à ce sujet. Ces derniers entreront rapidement en contact avec les CFF dans le cadre d'UNIRESO, en demandant que la zone tampon reste applicable sur le trajet du chemin de fer mais qu'elle soit supprimée sur le trajet du bus.

**Culture :**

M. Lambert communique les informations suivantes :

- Le Concert de la Musique Municipale de Versoix aura lieu le 29 novembre 2015.
- L'exposition de l'univers photographique de M. Richard de Tschanner se termine sur un beau succès avec un bilan des ventes assez important, environ CHF 144'000.-, dont 10 % reviennent à la Mairie étant donné que toute la promotion a été faite par la Fondation Carène, prési-

dée par M. Richard de Tscharnier, et pour laquelle 90 % des ventes de cette exposition va au bénéfice de cette Fondation qui œuvre pour la préservation des patrimoines culturels à travers le monde.

- Le Festival de la guitare nouvelle formule s'est déroulé de façon concentrée sur 3 jours. Plusieurs animations ont pu avoir lieu (exposition de luthiers, concerts et concours).
- L'exposition au Boléro des artistes Oman se tient du 14 novembre au 13 décembre.
- Une exposition est organisée dès le samedi 16 janvier 2016 (vernissage à 17h00) sur « Françoise Sagan, la liberté d'écrire » en collaboration avec les institutions culturelles de Paris.
- L'exposition « Artistes d'ici » aura lieu dès le mois de février 2016.

M. Lambert rappelle que l'Association du groupement des artistes de Versoix et environs a cessé son activité et a offert son solde de trésorerie (environ CHF 9'000.-) au Boléro afin de soutenir l'exposition des artistes versoisiens. Qu'ils en soient ici remerciés !

M. Lambert informe que le Festival Les Créatives aura lieu aux Caves les 20 et 27 novembre 2015. Cet événement, qui, à l'origine, a trouvé ses marques à Onex, s'exporte dans le canton et met en valeur des talents féminins.

S'agissant de la bibliothèque, M. Lambert signale que le système d'automatisation de prêts et de ventes des livres est maintenant totalement opérationnel après plusieurs semaines de réglages et de maintenance.

#### **Sécurité :**

M. Lambert signale que l'ensemble des APM est maintenant formé concernant les nouvelles prérogatives de la Police municipale qui seront mises en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il signale également une rencontre avec M. P. Maudet, Conseiller d'Etat chargé du Département de la sécurité et de l'économie, afin de faire le point sur le concept de sécurité de proximité et sur le partenariat entre la Gendarmerie et la Police municipale.

A cette occasion, deux échéances importantes ont été rappelées : l'exercice des nouvelles prérogatives des Polices municipales dès janvier 2016 d'une part, et d'autre part, un travail qui devrait voir le jour d'ici 2018-2020 pour intercommunaliser les Polices municipales. Le Conseiller d'Etat souhaite en effet que toutes les communes soient couvertes par les Polices municipales selon différents secteurs. En ce qui concerne les 6 communes du groupement de la rive droite du lac, elles se partageraient en deux secteurs :

- 1) un poste principal au Grand-Saconnex pour les communes de Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Bellevue ;
- 2) un poste principal à Versoix pour les communes de Versoix, Genthod et Collex-Bossy.

Lors de cette séance, le Conseiller d'Etat a présenté les derniers chiffres qui font état d'une baisse de la criminalité de 21 %. Actuellement, cette diminution se poursuit (-8%). A Versoix, il est relevé 25 % de cambriolages en moins alors qu'une hausse d'autres types de vols est constatée en raison notamment de l'ouverture de nouveaux commerces. La Police municipale rappelle à chacun de rester vigilant. Un article de prévention paraîtra prochainement dans le Versoix-Région.

S'agissant du Centre de requérants de Bon Séjour, M. Lambert informe que les passages presque quotidiens des APM sont maintenus et que la tendance actuelle est au calme.

Il signale que le 3 décembre 2015 de 14h00 à 17h00 à la Maison du Charron aura lieu, dans le cadre du contrat corridor, une demi-journée de sensibilisation réservée aux élus dédiés à l'espace ces cours d'eau et aux fonctions hydrauliques et biologiques. Les CM intéressés peuvent s'adresser au Secrétariat général.

70

*05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE***FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE : BUDGET 2016**

Mme Enhas rappelle que le budget 2016 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance tel que présenté ce soir a été approuvé par le Conseil de Fondation le 8 juin 2015.

S'agissant des charges d'exploitation, Mme Enhas relève qu'elles sont en augmentation par rapport aux comptes et au budget précédents. Les augmentations concernent principalement les frais de personnel en lien direct avec l'augmentation de la masse salariale et des mécanismes salariaux (annuités et primes de fidélité). La création d'un poste de psychomotricienne à 30 % engendre également une hausse de ces frais.

En effet, la crèche et la garderie reçoivent de plus en plus d'enfants à besoins spécifiques, ce poste a ainsi été créé afin d'offrir un accompagnement à l'équipe éducative et de mettre en place des mesures de soutien à ces enfants. Une autre raison à l'augmentation des charges d'exploitation est la volonté de développer l'accueil enfants/parents qui rencontre un grand succès actuellement. Cette prestation est offerte à raison d'une demi-journée par semaine le samedi matin, l'idée est de l'offrir une demi-journée supplémentaire, probablement le mercredi matin, afin de répondre à la demande de parents.

S'agissant des charges de fonctionnement, elles restent assez stables dans l'ensemble. Il est à relever une légère augmentation concernant les aménagements extérieurs (acquisition de bancs, de tables et de jeux d'extérieurs pour les enfants).

Au niveau des produits d'exploitation, Mme Enhas relève qu'ils sont en augmentation par rapport au budget 2015 en raison de la hausse des frais d'inscription et des frais de pension qui ont été fixés par rapport aux derniers chiffres à disposition, donc plus proche de la réalité.

Il est à relever finalement une demande de subventionnement d'un montant de Frs. 3'383'040.- à laquelle il faut ajouter une subvention de Frs. 56'475.- concernant les intérêts du prêt, ce qui porte la demande de subvention totale à Frs. 3'439'515.-.

Préavis des Commissions :

M. Angelo indique que la Commission sociale, jeunesse a approuvé ce budget lors de sa séance du 5 novembre 2015, par 6 oui et 2 abstentions d'usage.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 12 novembre 2015, a approuvé ce budget à l'unanimité moins une abstention d'usage.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

**DELIBERATION**

**« BUDGET 2016 DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE (EVE) »**

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre I, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;*

*Vu le projet de budget présenté par le Conseil de Fondation de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2016;*

*Vu le préavis de la commission Social, jeunesse du 5 novembre 2015;*

*Vu le préavis de la commission des Finances du 12 novembre 2015;*

*Sur proposition du Conseil administratif;*

*Le Conseil municipal,*

**ACCEPTE**

**PAR 21 OUI ET 4 ABSTENTIONS**

1. *Le projet de budget 2016 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance selon le tableau joint à la présente daté du 16.6.2015 qui prévoit une subvention communale de **CHF 3'439'515**.*
2. *De porter au budget 2016 de la Ville de Versoix sous forme de subvention pour la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, un montant de **CHF 3'439'515** dont **CHF 3'383'040** pour la couverture des charges de fonctionnement et **CHF 56'475** pour payer l'intérêt des prêts consentis.*

71

*05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE***VILLE DE VERSOIX : BUDGET 2016**

M. Malek-Asghar propose une présentation synthétique du budget 2016 de la Ville de Versoix, étant donné la présentation effectuée lors de la séance précédente et le préavis favorable de la Commission des finances.

En synthèse, il relève une augmentation prévue des revenus d'un montant de près de Frs. 1'200'000.- qui permet de couvrir des charges en assez forte augmentation d'environ Frs. 1'000'000.-. Cela conduit le budget à un montant de près de Frs. 38'100'000.-. Ce budget 2016 est équilibré avec un excédent de Frs. 140'000.-.

M. Malek-Asghar précise que les recettes inscrites au budget sont des prévisions faites pour notre compte par le Département cantonal des finances, sur la base d'une estimation actuelle, mais qui porte sur la situation des contribuables au 31 décembre 2016. Les résultats réalisés ne seront ainsi transmis qu'au cours de l'année 2017.

La présentation continue avec la projection sur grand écran de tableaux préparés par Mme Zihlmann, Cheffe du service des finances, que M. Malek-Asghar remercie pour l'élaboration de ces documents.

En observant le tableau de l'évolution du résultat de fonctionnement depuis 2007, il est relevé des comptes bénéficiaires toutes ces dernières années, une augmentation des charges depuis 2007 de plus de Frs. 10'000'000.-, tout en ayant une évolution à la baisse du centime additionnel ainsi qu'une augmentation relativement modeste de la population.

M. Malek-Asghar relève également que c'est l'évolution des recettes des personnes morales qui permet l'excédent des revenus et un bouclage équilibré malgré des charges en augmentation. De manière unanime, le CA estime en outre qu'une pause dans l'évolution des charges sera nécessaire à un moment donné de manière à absorber cela tant au niveau de l'administration communale que du fonctionnement du Conseil administratif.

S'agissant du tableau de l'évolution des recettes fiscales par poste, M. Malek-Asghar détaille les postes relatifs aux

personnes physiques, aux personnes morales, à la taxe professionnelle, au fonds de péréquation financière et à son renforcement. Il est à noter que compte tenu de la situation de l'Etat de Genève, Versoix ne s'en sort pas trop mal.

Le tableau de l'évolution de la dette, des charges et des revenus au fil des derniers exercices montre une dette sensiblement plus basse aujourd'hui que le budget annuel. L'excédent a, en partie, permis de rembourser la dette au fil des années.

Le tableau « synthèse par nature » du budget 2016 fait observer que le poste principal de dépenses concerne les charges de personnel (environ 1/3 du budget). Le poste principal des recettes concerne les impôts et les revenus de biens.

Le tableau « synthèse par fonction » permet de constater une meilleure ventilation des charges salariales, afin notamment de préparer la comptabilité communale en vue d'affronter le nouveau plan comptable des communes genevoises, MCH2.

M. Malek-Asghar souligne que ce budget décrit une politique publique assez diversifiée reflétant un certain nombre de décisions prises par le Conseil municipal.

M. Malek-Asghar commente le tableau des investissements ligne par ligne et relève :

- Frs. 17'110'000.- de crédits à voter en 2016 avec une prévision du montant dépensé net de Frs. 10'410'000.- ;
- Frs. 4'969'255.- d'amortissements qui participent à l'autofinancement de Frs. 5'109'903.- ;
- un résultat positif du budget de fonctionnement de Frs. 140'648.- ;
- il est à noter qu'une prévision de travaux pour un montant de plus Frs. 10'000'000.- nécessiterait un emprunt d'un peu plus de Frs. 5'300'000.-.

M. Malek-Asghar précise que tous ces projets ne sont pas forcément réalisables en 2016. En cas de réalisation de la moitié de ces travaux, l'autofinancement de la commune sera suffisant. Le cas échéant, un emprunt sera nécessaire.

Au nom du Conseil administratif, M. le Maire soumet le budget 2016 de la Ville de Versoix au vote des CM et les remercie de leur attention.

Le Président remercie M. le Maire pour sa présentation et ses explications et relève l'importance du travail en coulisses effectué de concert avec les Chefs de service de l'administration communale.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 12 novembre 2015, a passé en revue un budget sain et équilibré qui a occasionné quelques discussions notamment autour des perspectives et des choix à faire (réalisation des projets et évolution des revenus). A l'issue de ce débat, la Commission a approuvé ce budget par 6 oui, 1 opposition et 2 abstentions.

Discussion :

De manière générale, M. Kummer relève un climat assez morose autour de Versoix. Il pense notamment à la catastrophe climatique à venir et rappelle la tenue prochaine de la « COP21 » à Paris. En tant que Conseiller municipal il se demande ce qu'il est possible de faire mieux à Versoix en matière de développement durable.

Un certain nombre de CM, dont certains siègent au sein de la Commission TVEDD, pensent qu'une action globale est possible si l'on commence par agir localement. En considérant les moyens à disposition des CM pour faire changer les choses, il relève les deux principales prérogatives selon la loi : la première est le vote du budget et la deuxième est l'approbation des comptes, le reste étant du ressort de l'Exécutif.

Il précise à l'attention du public que l'essentiel des discussions en ce qui concerne le budget s'est fait en commission. C'est pourquoi il souhaite rapporter que lors du vote du budget relevant du développement durable, que la Commission TVEDD a montré sa perplexité en votant par 6 abstentions, 2 oui et 1 non. Il a également relayé ceci lors de la dernière Commission des finances mais regrette que le Conseiller administratif délégué aux finances n'ait pas eu l'occasion de lui répondre à ce moment.

Il rappelle que le développement durable (DD) a fait partie du dicastère de M. Malek-Asghar au sein du Service gérance dont s'occupait son Chef de service M. Vulliet. Il relève avec satisfaction que le travail au sein de ce Service a permis par exemple de mener à bien l'installation d'aérateurs à eau dans le quartier de Montfleury. Il affirme qu'il s'agit de ce type d'actions qu'il faut poursuivre à l'avenir.

Actuellement, le DD se trouve sous le dicastère de Mme Enhas. Il n'est plus lié au Service de la gérance et aucun délégué ou personne de référence du personnel communal ne gère ce dossier.

Il signale que la Commission DD a plusieurs idées de projets qu'elle entend réaliser.

En observant le budget, M. Kummer s'aperçoit que la « petite » ligne de budget qui existait jusqu'à maintenant pour le DD a été rabaissée de Frs. 10'000.-, c'est à dire une baisse de

40 % par rapport à l'exercice précédent. Il trouve ceci scandaleux, surtout pour une Ville ayant obtenu un statut de « Cité de l'énergie ». Il estime qu'il serait nécessaire, à l'instar de nombreuses autres communes de même taille, de se doter d'un(e) délégué(e) au développement durable, sur le modèle de la déléguée à la promotion économique. Il n'est pas trop tard pour changer la ligne budgétaire relative au développement durable et, à l'issue des discussions au sein de la commission concernée, il demande un budget de Frs. 50'000.- réparti en deux lignes : Frs. 25'000.- pour la promotion du DD et Frs. 25'000.- pour des actions plus pratiques (par exemple installations de vannes thermostatiques). Il est persuadé qu'une petite action peut apporter de grands changements.

M. Kummer propose ainsi d'amender le budget 2016 dans ce sens.

M. Jaussi signale qu'il s'est abstenu lors du vote en Commission des finances, notamment en raison de certaines coupes dans le budget qu'il trouve difficiles à digérer (développement durable notamment).

Par ailleurs, il relève un changement dans le budget en termes de présentation. Il constate cette année en effet un budget qui a été ramené à la réalité. Découlant de ce changement, il relève une baisse des provisions, des estimations en hausse de l'Etat, c'est à dire un budget plus optimiste que d'habitude.

Pour toutes ces raisons, M. Jaussi reste préoccupé par les investissements prévus ces prochaines années de manière extrêmement conséquente et qui induisent un certain montant à emprunter pour les financer. Il se dit en délicatesse avec ce budget et aurait préféré envisager frontalement la question de la possibilité d'emprunter massivement, ce qui n'a pas été fait lors de la campagne.

Il considère ainsi : soit le budget est accepté mais ouvre une discussion sur la valeur du centime additionnel selon l'évolution des recettes, soit il sera nécessaire de faire des choix en ce qui concerne les investissements. Il estime que le message n'est pas cohérent vis à vis de la population, par exemple en ce qui concerne la salle omnisports qui, il le constate ce soir, n'est pas une priorité pour la commune. Pour toutes ces raisons, il n'est pas convaincu et s'abstiendra de voter le budget 2016, à moins que, dans un élan de largesse, le CM revienne au moins sur la question du développement durable.

M. Fauchier-Magnan demande si la constitution de provisions se fait au moment de la préparation du budget ou au moment de la clôture des comptes.

M. Malek-Asghar répond que techniquement ce ne sont pas les provisions qui apparaissent dans les lignes budgé-

taires mais qu'il est possible d'anticiper les charges en les surévaluant. En ce qui concerne les recettes fiscales, il est possible de les anticiper de manière plus basse et d'influer sur les marges par rapport aux estimations du Département des finances. Il s'agit là d'une manière de constituer des provisions mais pas au sens comptable.

M. Zimmermann a entendu, lors de la présentation du budget 2016, que le Magistrat en charge des finances, M. Malek-Asghar, avait indiqué une progression des revenus plus lentes que celle des charges. Il pense que cet aspect de la question se retrouve dans le budget de fonctionnement dont on peut se féliciter qu'il soit à l'équilibre. Il constate tout de même un nombre assez considérable de coupes, notamment en ce qui concerne le budget relevant de la culture et de la communication.

Il fait état d'une discussion récurrente portant sur le Boléro, avec un manque de personnel et des problèmes liés aux horaires très limités de la bibliothèque par exemple (fermeture à 18h00). Il observe un budget conséquent aux décisions prises durant l'exercice précédent, à savoir notamment la baisse du centime additionnel. Ce budget relève à son sens d'un budget d'économies pour ne pas dire de rigueur.

M. Zimmermann estime que Versoix doit pouvoir être beaucoup plus ambitieuse et développer ses services publics. Il pense notamment aux collégiens et aux étudiants qui pourraient bénéficier d'une ouverture prolongée de la bibliothèque et de la salle d'études. Par souci de cohérence, il s'abstiendra donc de voter le budget 2016 de la Ville de Versoix.

M. Leiser souhaite apporter le regard des deux commissions dans lesquelles il a l'honneur de siéger. Il a la conviction que les différents Conseillers municipaux, de gauche comme de droite ou du centre, ont pu exprimer les différentes envies et les différents programmes ressortis durant la campagne électorale.

Il relève un travail cohérent au sein de ces deux commissions en fonction d'un planning de 5 ans (durée de la législature) avec la mise en place de priorités. Il souligne également le consensus au niveau du Conseil administratif en vue de planifier ces projets sur 5 ans. Il n'oublie cependant pas le phénomène économique qu'il n'est pas possible de prévoir et salue donc un budget équilibré. Il constate par ailleurs une reprise en main dans certaines commissions et une redéfinition des objectifs.

M. Leiser relève avec satisfaction le travail de fond mené avec Mme Enhas s'agissant du domaine des Sports et des manifestations en particulier. En ce qui concerne la manière de subventionner les sociétés, il est heureux que la commune ait réussi, sans les priver de quoi que ce soit, à

réduire le budget en proposant mieux, donc plus pour les sociétés.

Il tient d'autre part à saluer l'effort effectué au sein de la Commission sécurité pour trouver des synergies au niveau régional (Pompiers, APM) et créer des contacts avec les communes voisines. Il constate avec satisfaction que le processus est engagé. Des économies sont tout-à-fait possibles sans que la population ne voie aucune différence de services. Il est pour un vote du budget tel qu'il est présenté ce soir et sans aucun amendement.

Faisant partie de la Commission TVEDD, M. Ricci a voté en faveur du budget lors de la dernière séance. S'agissant de la diminution du budget concernant le développement durable, il entend que des projets seraient en cours mais constate que la commission n'a dépensé l'an passé que la moitié du budget affecté au DD. Il entend même qu'il faudrait embaucher une personne à plein temps. Il se dit ainsi assez surpris de ces réactions. Il considère que pour avoir une ligne au budget, il faut des projets, il pense qu'il est donc raisonnable de baisser cette ligne budgétaire vu qu'il ne constate pas de projet actuellement.

M. Ricci confirme que la fraction PDC soutiendra ce budget équilibré et qui répond à la demande de la population.

M. Angelo indique que la fraction MCG votera ce budget tout en prenant conscience des difficultés. Il se pose cependant quelques questions par rapport à la taxe professionnelle et à la FIA (Fonds intercommunal d'assainissement). Il relève en effet l'importance de chercher des sources de revenus supplémentaires et suggère à la Commission des finances de réfléchir à la question.

M. Kummer tient à rappeler à M. Ricci qu'il n'a jamais été question d'engager une personne à plein temps pour gérer la question du DD. Il aurait été très satisfait de voir se développer 5 % du temps de M. Vulliet en faveur du DD. Il constate premièrement que s'il n'y a pas de responsable, il n'y aura pas de projets. Deuxièmement s'il n'y a pas d'argent, il n'y aura pas de projets. Il faut commencer par une discussion politique.

En réponse à M. Leiser, M. Kummer rappelle le certain nombre de baisses linéaires imposées à certains services et demande quel en est le but, notamment en ce qui concerne l'entretien des routes (- 3 %). En fait-on trop actuellement ? Ou fait-on juste cette année et sera-t-il nécessaire de sacrifier 3 % à l'entretien des routes l'an prochain ? On sait qu'il ne faut pas lésiner sur l'entretien car on finit par le payer à long terme.

M. Rothlisberger se dit très surpris que M. Ricci mette en avant la recherche de travaux à effectuer concernant le DD. Il trouve surprenant que l'on ne se donne pas les

moyens et la volonté de vraiment développer pour la planète, pour Versoix un développement durable digne de ce nom.

M. Richard indique qu'il n'est pas correct de dire qu'il n'y a pas de projet dans le domaine du DD. Le Conseil municipal a eu, pendant la législature passée, tout un travail d'information sur le DD et en a fait un résumé en fin de mandat, précisant toutes les options possibles. Ainsi, il relève qu'un certain nombre de projets provenant de la précédente législature sont tout-à-fait envisageables. Encore faut-il avoir les moyens et la responsabilité d'engager une personne qui les gèrera.

Par conséquent, la situation du budget tel que présenté ce soir n'est pas correctement supportable pour la fraction des Verts.

M. Marquis saisit l'occasion qui lui est donnée de remercier la Cheffe du service des finances et tous les Chefs de service et collaborateurs de la Mairie ainsi que les Fondations qui font un travail admirable en ce qui concerne la préparation du budget.

Il tient à réaffirmer que le PLR soutient ce budget qu'il qualifie de sérieux et optimiste. En effet, Versoix n'a pas l'habitude de dépenser l'argent qu'il n'a pas. Ce budget est sain et Versoix peut en être fière. Ce budget est optimiste car Versoix a un potentiel, Versoix se développe et les entreprises sont attendues dans la commune. Il y a donc de nombreuses raisons de croire en Versoix.

M. Marquis se dit néanmoins surpris par le mot « coupes ». En citant l'exemple de la Commission de la culture, il constate que le Chef de service a présenté une diminution du matériel de bureau de 50 %. La raison est que la bibliothèque s'est équipée l'an passé en matériel de bureau; cette année les frais de bureau sont effectivement en diminution. Le budget correspond donc à la réalité. Il rappelle que le vote de ce soir concerne des autorisations de dépenses. L'administration attend des Conseillers municipaux un signal clair au moment de voter les lignes budgétaires. Il cite en exemple la motion présentée relative aux défibrillateurs. Ainsi c'est avec conviction qu'il propose d'aller de l'avant pour 2016 et de voter ce budget.

Revenant sur la question du DD, M. Zimmermann relève l'aspect didactique à prendre en compte en terme d'économies d'énergie par exemple. Il relève l'importance de l'information à la population et des moyens à mettre en œuvre pour arriver à économiser de l'énergie. Il pense qu'il s'agit d'un poste important. S'agissant de la culture et de coupes au niveau du budget, il se réfère à une politique qui restreint les moyens, non pas dans le domaine du matériel de bureau, mais plutôt en ce qui concerne l'engagement de personnel.

En employant une métaphore, M. Zimmermann conclut ses propos en constatant que le Boléro est un très beau navire dont les versoisien peuvent être fiers. Il lui manque cependant une partie de son équipage, il est ainsi condamné au cabotage et ne peut prendre le large.

M. Kummer indique que la proposition de modification de la ligne budgétaire DD a été abordée lors de la dernière commission mais n'a pas obtenu de réponse à ce jour. Il observe que l'excédent prévu de Frs. 140'000.- pourrait permettre de rajouter une ligne budgétaire DD sans mettre en péril l'équilibre de ce budget. Il souhaite par ailleurs connaître l'avis du Conseiller administratif M. Malek-Asghar à ce sujet. Est-il opposé à une non diminution cette ligne budgétaire ?

M. Malek-Asghar rappelle que le budget a été présenté sur la base de travaux qui ont eu lieu dans les différentes commissions en fonction des différents préavis des commissions. Il s'agit d'un budget collégial présenté par le CA dont le CM se saisit et vote. Ce n'est pas le rôle du CA à ce stade de la discussion de refaire le débat dans la mesure où les différents points de vue ont déjà été fournis lors du travail en commission et lors de la première présentation.

De même, un certain nombre de pistes ont également été données par rapport aux politiques publiques et à leurs augmentations reflétées par les chiffres proposés ce soir. Il est en effet constaté un certain nombre d'évolutions favorables des politiques publiques, comme par exemple celle de la culture.

S'agissant du DD, à la lecture du tableau des investissements, M. le Maire constate toute une série de projets visant l'amélioration des conditions énergétiques des bâtiments, sous l'impulsion notamment de la fraction des Verts.

Le CA a ainsi présenté le budget tel qu'il est, il appartient au CM d'en débattre de manière courtoise, ce qu'il constate ce soir avec satisfaction. Il salue donc ce débat au sein duquel il ne veut pas plus s'immiscer à ce stade.

De manière concrète, Mme Richard-Mikel propose un amendement au budget 2016. Etant donné l'excédent de Frs. 140'000.-, elle suggère de puiser dans cet excédent et de ne pas diminuer la ligne budgétaire DD 2015 et de la conserver à Frs. 25'000.-.

Le Président prend note de la proposition d'amendement de Mme Richard-Mikel. Il invite les Conseillers municipaux à prendre position sur cet amendement qui prévoit donc une augmentation de la ligne budgétaire 08.000.314.11 de Frs. 10'000.-.

M. Kummer relève avec satisfaction l'occasion qui a été donnée ce soir de discuter. Cela étant, il considère que le passage de cette ligne budgétaire à Frs. 50'000.- n'a pas de chance d'être acceptée. Il propose donc un amendement visant à maintenir la ligne DD au montant du budget 2015, sans changement au niveau de son montant pour 2016, ni au niveau de son intitulé.

**Un amendement au budget proposant le maintien de la ligne budgétaire 08.000.314.11 à Frs. 25'000.- est accepté par 12 oui, 11 non et 2 abstentions.**

**DELIBERATION**  
**« BUDGET 2016 DE LA VILLE DE VERSOIX »**

*Le Conseil municipal,*

*Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres a, b, g et v de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et ss, relatifs aux centimes additionnels de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1987;*

*Vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;*

*Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 38'211'589** aux charges et de **CHF 38'252'237** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 130'648**;*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à **45.5** centimes ;*

*Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **CHF 10'410'000** aux dépenses et de **CHF 0** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **CHF 10'410'000**;*

*Attendu que l'autofinancement s'élève à **CHF 5'109'903** au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 4'969'255** et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 140'648**;*

*Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **CHF 5'109'903**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **CHF 5'310'097**;*

*Vu le préavis de la commission des Finances du 12 novembre 2015 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif ;*

*Le Conseil municipal*

**ACCEPTE / REFUSE**  
**PAR 21 OUI ET 4 ABSTENTIONS**

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de **CHF 38'121'589** aux charges et de **CHF 38'252'237** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 130'648**.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à **45.5** centimes.*
3. *De fixer à **100**, le nombre de centimes additionnels communaux à prélever en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2016 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune.*
4. *De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à **CHF 96'906**, soit **CHF 290'718** au total et de porter ces sommes sur la rubrique budgétaire 2016 suivante: 02.300 : Indemnités aux Conseillers administratifs.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2016 jusqu'à concurrence de **CHF 5'310'097** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Au nom du Conseil administratif, M. Malek-Asghar remercie les CM de leurs votes et de leurs débats.

72

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

### **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Résolution :

« Contre la réalisation à Versoix d'une décharge bioactive cantonale »

M. Marquis (PLR) présente cette motion au nom de toutes les fractions représentées au sein du CM. La réalisation d'une telle décharge bioactive concerne les résidus de l'incinération de dizaines de milliers de tonnes de déchets.

Ce projet pourrait mettre en péril non seulement les activités agricoles sur la commune de Versoix mais également avoir des impacts significatifs pour la qualité de vie des versoisiens. Pour toutes ces raisons, le CM propose de s'opposer fermement au projet de décharge bioactive sur le territoire communal.

**L'entrée en matière est votée à l'unanimité par 25 oui (25 votants).**

Discussion :

Ayant eu l'occasion de voir les projets votés, y compris ceux concernant la commune voisine de Collex-Bossy, M. Richard ne peut que relever l'absurdité d'un certain nombre de ces projets : dimension immense, profondeur des décharges, importance des risques (par exemple pollution liée à la décharge de Bonfol, de même nature). Il est ainsi inacceptable que les environs de la rivière Versoix soient mis en danger par de tels projets.

M. Kummer remercie la fraction PLR d'avoir écrit cette résolution qui a été suggérée de manière unanime par toutes les fractions.

Le Président propose aux CM de voter ce projet de résolution tel que présenté ce soir.

**Le vote de la résolution est accepté à l'unanimité par 25 oui (25 votants).**

M. Le Maire indique que le CA accueille avec satisfaction le vote de cette résolution. Ce point sera porté à l'ordre du jour lors de la prochaine visite de M. F. Longchamp dans le cadre de son tour habituel des villes du canton. A cette occasion, le CA lui fera part de la détermination du CM et lui rappellera que Versoix compte un certain nombre d'entreprises agricoles dynamiques reconnues sur le plan helvétique auxquelles il ne s'agit pas de porter préjudice.

M. Lambert remercie les CM pour l'acceptation de cette résolution qui sera portée directement au Comité de pilotage qui aura lieu le 4 décembre prochain. D'ici là, une séance sera agendée avec les agriculteurs inquiets, mais également avec les pépiniéristes, les associations de cavaliers et l'association des intérêts de Richelien-La Bâtie, afin que chacun puisse s'exprimer et appuyer par ses arguments le refus déterminé de la commune en ce qui concerne le choix du site de stockage des déchets.

Au nom du CM, le Président réitère sa ferme opposition à ce projet et remercie le CA de la relayer auprès du Président du Conseil d'Etat.

S'agissant du GLRD, M. Angelo signale une séance agendée le 19 novembre avec un ordre du jour assez conséquent auquel il a l'intention de rajouter le sujet concernant le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement). Il informera le CM de toutes les discussions et de toutes les prises de positions.

## **PAROLE AU PUBLIC**

**M. Michel Courtois** se réjouit que la culture des lentilles sur le territoire communal ait obtenu l'agroPrix 2015. Il tient à excuser son fils, absent ce soir. Il s'agit là d'une reconnaissance pour la famille Courtois et il tient également à y associer son épouse et sa fille. Grâce à une production de 20 tonnes en 2015, son fils a eu l'occasion de déposer un dossier dans le cadre de l'agroPrix. 52 dossiers avaient été déposés et 4 ont été nominés, dont celui de la famille Courtois.

Il souligne avec plaisir la présence des quelque 50 personnes du canton qui avaient fait le déplacement à Berne, dont M. le Maire, 2 Conseillers municipaux et M. Schneck-enburger, ancien Conseiller administratif qu'il tient ici à re-

mercier. La famille Courtois est particulièrement fière de cette reconnaissance qui lui est attribuée.

M. Courtois se réjouit également de la mise en service de la nouvelle ligne de bus U entre Sauverny et Chavannes-des-Bois.

Par contre, M. Courtois ne se réjouit pas du projet de décharge bioactive cantonale. Il rappelle la préciosité des terres et encourage à ne pas les gaspiller (il reste à Genève 140 hectares hors assolement). Il faut stopper cette hémorragie. Versoix subit les nuisances liées à l'autoroute, au train, aux avions, au stand de tir. Il rappelle qu'une telle décharge dégage des gaz et des liquides qu'il faut récupérer. Versoix doit être prête à ne pas accepter n'importe quoi.

*Applaudissements de l'assemblée.*

Le Président remercie M. Courtois de son intervention et confirme qu'il a été largement entendu notamment en ce qui concerne le projet de décharge. En effet, la résolution votée ce soir de manière unanime par le CM prouve le soutien apporté à ce corps de métier.

**Mme Marie-José Sauter** indique avoir eu de la peine à entendre les explications de M. le Maire concernant le budget. Elle suggère de prévoir un micro lors des interventions devant le grand écran.

**M. Luis Rodriguez (RADO)** confirme que le RADO fêtera les 30 ans de l'ouverture du centre le 3 septembre 2016. Il précise que l'Association le RADO a été créée en 2015. Un marque-page a été préparé à cette occasion et est à disposition des CM.

**M. Pierre Dupanloup** présente M. Yohan Rieder, nouvelle recrue au sein de la rédaction du Versoix Région. M. Rieder sera chargé de rédiger les reflets du CM dans les pages du Versoix-Région. M. Dupanloup remercie les CM de lui faire bon accueil.

*Applaudissements de l'assemblée.*